

PLAFONDS CONTRACTUELS DE PRISE EN CHARGE EN PROTECTION JURIDIQUE

Par procédure

Procédures		Montants en Euros TTC (montants non indexés)
1. Procédures devant les juridictions administratives		
Première instance	• Référé - Tous sauf précontractuel et suspension - Précontractuel et suspension	800 € 800 €
	• Tribunal Administratif * si issue transactionnelle * si issue contentieuse	2 000 € 2 000 €
Appel	• Référé	800 €
	• Cour Administrative d'Appel	2 000 €
Cassation : Conseil d'État	• Consultation	3 000 €
	• Pourvoi	2 500 €
	• Pourvoi contre une ordonnance en référé	1 000 €

2. Procédures devant les juridictions civiles		
Première instance	• Référé	800 €
	• Juge de la mise en état	700 €
	• Juge de proximité	1 000 €
	• Tribunal d'Instance	1 200 €
	• Tribunal de Grande Instance (au fond) * si issue transactionnelle * si issue contentieuse	2 000 € 2 000 €
	• Juge de l'expropriation (pour toute la procédure)	1 000 €
	• Tribunal des Affaires Sanitaires et Sociales	800 €
	• Tribunal de Commerce	800 €
	• Conseil des Prud'hommes	800 €
	• Tribunal Paritaire des baux ruraux	800 €
	• Juge de l'exécution	800 €
Appel : Cour d'Appel	• Référé	800 €
	• Appel d'une instance au fond	2 000 €
Cour de Cassation	• Pourvoi contre une ordonnance en référé	1 000 €
	• Consultation	3 000 €
	• Pourvoi/Recours en cassation	2 500 €

3. Procédures devant les juridictions pénales

Assistance pénale	• Assistance garde à vue	500 €
	• Assistance instruction (avec la rédaction impérative d'un compte rendu à SMACL Assurances)	800 €
Communication du procès verbal		100 €
Médiation pénale		650 €
Procédures alternatives	• Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité	500 €
Première instance	• Juge de proximité	1 000 €
	• Tribunal pour enfants	800 €
	• Tribunal de Police	1 200 €
	• Tribunal Correctionnel	1 500 €
	- hors mise en examen	3 800 €
	- avec mise en examen	1 000 €
Appel	• Cour d'assises	1 600 € (par jour dans la limite de 6 400 € par procédure)
	• Appel - devant la Chambre de l'instruction - devant la Chambre correctionnelle	1 000 € 1 500 €
Cour de Cassation	• Consultation	3 000 €
	• Pourvoi	2 500 €
Juridictions européennes		1 500 €

4. Autres

Honoraires et frais des experts judiciaires		2 500 €
Assistance expertise Rémunération forfaitaire sur la base d'1/2 journée et comprenant la rédaction de dires		300 € (par vacation dans la limite de 3 000 €)
Commissions	• Commission d'Indemnisation et d'aide aux Victimes d'Infractions	600 €
	• Commission Régionale de Conciliation et d'Indemnisation en matière médicale	700 €
	• Comité Consultatif de Règlement Amiable des Marchés Publics	700 €
Autre mode de règlement alternatif au contentieux		850 €
Autre procédure contentieuse		600 €
Procédure de voies d'exécution		700 €
Frais d'huissiers		350 €
Expertises amiables	• Bâtiment / Construction	1 500 €
	• Automobile	150 €
	• Médicale	500 €
Indemnités kilométriques (suivant justificatifs)		0,40 € / km
Frais de déplacement en France métropolitaine (taxi, autoroute, parking, train...)		1 000 €

Les frais habituels inhérents à la gestion d'un dossier (frais de téléphone, de photocopies, etc) sont inclus dans l'honoraire remboursé.
Les honoraires de résultat (honoraires proportionnels au montant des sommes allouées par une juridiction) ne sont pas pris en charge.